

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article27>



Le contrat d'apprentissage

- ALTERNANCE - L'ALTERNANCE : Les différents CONTRATS -



Date de mise en ligne : vendredi 12 janvier 2018

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus,

Le contrat d'APPRENTISSAGE est

- un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié .

Son objectif :

- de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé de l'emploi.

Son principe :

- un partage du temps entre étude et travail, en échange d'une rémunération calculée sur la base du SMIC selon l'âge et le parcours

Pour tout savoir sur le contrat d'apprentissage , Rendez vous

- sur <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>
- le [portail de l'alternance](#) pour simuler votre salaire :